
De: Adrien Robert <contact@adrien-robert.me>
Envoyé: mardi 13 juillet 2021 15:32
À: pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr; Enquête publique DP
Objet: Liffré DP MECDU
Pièces jointes: observations AR.pdf

Bonjour,

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur BESRET.

Ci-joint, vous trouverez mon avis concernant la mise en compatibilité du PLU de Liffré.

--

Cordialement,
Adrien Robert

Adrien Robert, riverain de Sévailles, depuis 2015.

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur BESRET.

Problème de clarté PLU/Bridor

Je tiens avant tout à avertir sur **le manque de séparation, ou bien la volonté de déclarer conjointement les deux projets que sont la mise en compatibilité du PLU et le projet Bridor.**

En effet, l'enquête actuelle porte sur le PLU, et les observations envers le projet d'implantation Bridor sont hors-sujet. Malgré cela, la page web de cette enquête se situe dans la page concernant Bridor sur le site de Liffré-Cormier. Cela **porte à confusion, comme le fait que la concertation préalable portait sur les deux projets, comme toute la communication depuis le début de ce projet.**

Cette présente enquête publique n'est pas présente sur le site de la ville de Liffré, pourtant les terres en question sont sur son territoire. La communication laisse fortement à désirer.

Ne nous voilons donc pas la face, **cette enquête publique est bien celle d'une modification du PLU pour accueillir l'usine de Bridor**, comme le montre bien la précipitation des élus, sur les procédures et les achats fonciers. Il n'y avait aucunement besoin d'acheter les maisons des riverains sur l'emprise s'il n'y avait aucun projet ficelé d'avance. Aussi, **il est reproché aux élus de ne pas avoir étudié correctement les autres possibilités d'aménagement comme le demande la CNDP, les alternatives se résument à trois lignes.**

Les besoins d'emplois

Notre territoire aurait besoin d'emplois, paraît-il.

https://bretagne.dreets.gouv.fr/sites/bretagne.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/le_taux_de_chomage_t1-2020.pdf

Ce lien, montre que **notre territoire est parmi les meilleurs de la région en terme de chômage.** Je pense qu'un **projet visant à détruire l'environnement devrait au minimum se positionner sur des territoires qui ont réellement besoin d'emplois**, comme le centre et l'ouest de la Bretagne, ou encore ailleurs en France.

Ouvrir plus de postes que nécessaires reviendrait à créer de la tension pour les entreprises actuelles, les fragilisant. Les élus se plaignant déjà de la perte de la SVA et de Delphi, permettre un gros employeur ne va pas dans le sens de la consolidation des employeurs existants.

Les emplois proposés seront en 3x8, sur une chaîne de production fonctionnant aussi le week-end, dans le froid. **Il est à noter que l'usine de Servon recherche depuis quelques mois déjà 150 CDI** et s'évertue à organiser des « speed-dating » dans les centres-commerciaux pour trouver de la main d'œuvre. **Aussi, faisant appelle à des intérimaires, on pourrait se dire que les CDI seraient tout de suite pourvu. Il semble que non.**

Bien que concernant Bridor et non le PLU, mais le projet étant ficelé (cf, le président de ComCom : « Le projet se fera ! »), la remarque précédente **indique que le nombre de poste sera bien plus**

faible qu'annoncé (le ratio emploi par hectare est déjà bien bas ...). Une chaîne de production est aussi automatisable ...

Ces emplois ne semblent ni souhaitables, ni pérennes dans l'avenir.

Les transports

De personnes

Des arguments évoqués par les élus sont la réduction des déplacements, notamment pendulaires.

La majorité des Liffréens (des habitants de Liffré-Cormier?) travaille dans le bassin rennais et une grande partie à des fonctions de cadres

Dans son PCAET, LCC informe que 12000 actifs vivent sur le territoire, que 7000 quittent le territoire de manière quotidienne pour travailler, mais 4200 actifs rejoignent le territoire pour travailler.

https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2021/01/2020-12-15_PCAET_LCC_Tome-1_Diagnostic.pdf page 66.

https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2021/01/2020-12-15_PCAET_LCC_Tome-4_EIE.pdf page 49 : 43% des actifs du territoire de Liffré-Cormier Communauté vont travailler sur Rennes.

Avant de se dire qu'une usine (ou des bureaux, mais le PLU n'impose pas de types d'emplois créés) permettrait de relocaliser de l'emploi, **il convient de diagnostiquer correctement le type d'emploi. Un cadre travaillant sur Rennes ne se relocalisera pas sur une chaîne de production à Liffré.** LCC étant un territoire proche de Rennes, son foncier est moins accessible pour les travailleurs, un aménagement de Sévailles non maîtrisé aura l'effet inverse et augmentera les flux entrants.

Le territoire n'est pas desservi correctement pour couvrir des entreprises fonctionnant en 24/7, l'utilisation de la voiture restera fortement majoritaire. Cela ne semble pas préoccuper les élus : ayant vu projet d'aménagement de l'usine Bridor, **les parkings VL y ont une place non négligeable. Les arrêts de bus donneront bonne conscience.**

De marchandises

De même que pour les personnes, **notre territoire repose pleinement sur le réseau routier** pour le transport de marchandises.

Une **zone de production industrielle ayant de fort besoin de transport de marchandises** en import comme en export, celle-ci fera donc grand usage de l'autoroute A84. Cette dernière saturant déjà aux heures de pointes, l'ajout d'une forte charge supplémentaire ne semble pas compatible.

Une **zone industrielle devrait être installée à proximité d'installation ferroviaire ou portuaire, afin de diminuer son impact sur l'environnement mais aussi d'améliorer sa résilience** face au cours du pétrole.

Sévailles 2, comme les autres, n'est pas taillé pour recevoir une activité industrielle et le futur PLU n'empêchera pas cela. Vu l'attractivité de la zone, il serait bon d'amender le PLU pour protéger la zone d'installation non favorable à notre territoire.

Zonage et consommation d'espace

Friches industrielles

Pourquoi créer de nouvelles zones d'activités et industrielles ? Le site <https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/> recense un nombre très important de friches de toutes natures. La visite de ce site permet de justifier qu'il n'y a aucunement besoin de détruire une zone naturelle pour des entreprises. Il existe **des sites de toutes tailles partout autour de notre territoire. Par exemple des sites de plus 100000m², à proximité de grands axes**, comme le demande Bridor ...

Devant la forte disponibilité de zones en friches, la destruction d'une zone naturelle et **la consommation des derniers hectares urbanisable de notre territoire apparaît comme un gâchis.**

Usage pour la traversé d'animaux

La demande de modification du PLU demande un zonage 1AUE.

Hors dans le document littéral, il existe un zonage 1AUEc : « Le sous-zonage 1AUEc correspond à la zone à urbaniser à dominante d'activités économiques participant au corridor écologique reliant les 2 forêts. »

Sévailles se situe entre la forêt de Liffré et la forêt de Rennes. Sur le site de Sévailles 2 débouchent des tunnels en béton permettant le passage de grands mammifères.

Le nouveau PLU, s'il doit exister, **doit donc continuer de maintenir le corridor entre les deux forêts, en zonage 1AUEc.** Cela serait-il trop restrictif ? Pourquoi cela n'est pas proposé ?

Terres agricoles

Ce projet de nouveau zonage est incompatible avec le PCAET de LCC : https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2021/01/2020-12-15_PCAET_LCC_Tome-4_EIE.pdf page 53.

« **Éviter la consommation des terres agricoles et naturelles nécessaire à l'équilibre environnemental du territoire** » et « **Préserver les espaces de patrimoine naturel qui sont un atout majeur pour ce territoire** ».

Ces terres pourraient être mise en valeur pour la résilience locale en terme alimentaire, plutôt que de ne pas participer à l'économie locale avec la possibilité d'implantation d'une usine monstrueuse.

Les élus nous disent que ces terres sont vouées à être bétonnées, car sont de mauvaises qualités. Pourtant elles sont cultivées ou exploitées en majorité, et ce malgré leurs petites tailles. Ces terres hébergent aussi des zones humides (qui semblent largement sous-estimées), qui ont des impacts positifs sur les rendements agricoles. A la lecture du document <https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2021/05/Declaration-de-Projet-emportant-la-mise-en-compatibilite-du-PLU-de-Liffre.pdf> page 32, **on y apprend que 'l'étude de la qualité des sols' relève d'un agriculteur à la retraite, membre du conseil municipal de Liffré.** Il n'est pas possible de continuer à avancer le fait que ce sont des terres sacrificables sans un argument plus sérieux.

Les compensations

Aucune protection de l'existant sur Sévailles n'est mise en place via ce changement de PLU.

En première observation, le compte rendu du conseil communautaire du 9 mars 2019 (<https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2020/03/FUSION-DELIBS-09-03-2020.pdf> page 43) **accordant tout droit de destructions à Bridor / au futur acquéreur.**

Mi 2020, une enquête publique a eu lieu. Elle visait à **déclasser le chemin rural** traversant Sévailles 2. Ce chemin rural est longé d'un **double alignement de chênes centenaires ...**

L'achat et la destruction des habitations en bordure de l'emprise. .

Ensuite, les compensations. Liffre-Cormier informe que des compensations seront effectués. **Mais où et avec quel budget (de création et d'entretien) ?** Des compensations seront **faites sur les terres à l'est de Sévailles 2, propriétés de LCC.** LCC qui continue d'acheter des terres pour compenser (<https://www.liffre-cormier.fr/wp-content/uploads/2021/07/FUSION-DELIBS-06-07-2021.pdf> page 34). **Il est aussi question d'utiliser du foncier de Sévailles 1 (alors que l'on nous dit avoir besoin de terrain pour accueillir les entreprises)** pour compenser l'implantation d'un ogre sur Sévailles 2. Cela ajoute du **flou sur la gestion financière de Sévailles 2.**

Tout ceci montre que **LCC prémédite la destruction complète d'une zone** en total désaccord avec la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », **de son PCAET et de son Projet de territoire.** Un changement de PLU doit tenir compte des richesses de la zone et les protéger d'un futur acquéreur peu scrupuleux.

Zone humide et tête de bassin versant

Le site de Sévailles 2 est situé en tête de bassin versant. Un espace en tête de nombreux cours d'eaux. **Cette espace doit être protégé de manière forte de part sa situation.**

Un site, comme une usine Bridor, avec un **fort turn-over de poids lourds, induit des pollutions** qui se retrouveront un jour ou l'autre dans l'aval du bassin versant, via les gaz d'échappement. Mais pire encore : **les parkings VL et certaines voies de communications sont annoncés comme allant être en revêtement drainant.** Les voitures de particuliers ayant des normes d'entretiens bien moindre que des camions, une pollution via une fuite d'huile, liquide de frein, de refroidissement est probable. **Tout ce qui est émis sur Sévailles 2 se retrouvera forcément, en partie, en aval.**

Des zones humides sont également présente sur le lieu. Ces zones rendent différents services indispensables. **Tellement indispensable que le Commissariat général au développement durable attribue des valeurs économiques à ces zones** (https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_humide#Une_grande_valeur_%C3%A9conomique). Ces calculs ont-ils été effectués et intégrés dans la feuille de calcul du projet de Sévailles 2 ?

Étant donné **la qualité des eaux dans notre régions, il serait préférable de ne pas détruire plus des éléments indispensables à notre masse d'eau.**

Environnement et résilience

Il faut que les nouvelles zones prises à la nature et sur les espaces agricoles servent au bien commun, et non à l'enrichissement personnel de quelqu'un déjà fort bien loti (des personnes qui ne subiront pas les conséquences du changement climatiques). Le PLU doit être un rempart face à ces comportements.

Les **terres de Sévailles peuvent être utilisé pour y installer des cultures pour la consommation locale**, les zones humides aidant. Ceci augmentera la résilience du territoire tout en diminuant son impact sur la planète, **ce qui est compatible avec les enjeux du PCAET**. Si activité économique il devait y avoir, **il faut y contraindre des entreprises intégrant l'économie locale et non dépendantes de l'export (et donc du pétrole) et des import de marchandises extérieures**. Ces entreprises exportant à l'international sont beaucoup trop soumises aux aléas extérieurs pour être résiliente pour le territoire.

Avis des associations et institutions

La majorité des associations et institutions environnementales se prononcent contre ou avec de fortes réserves quant à l'artificialisation de Sévailles 2.

Aussi, des **documents tel que le SRADDET ou le PCAET, tout deux écrits avec la participation des citoyens imposent des règles pour notre futur**. Mais ces documents sont trop facilement contournés et les avis ne sont que consultatif. En revanche, aucun document ne contraint notre territoire à être inclut dans un système économique fortement dépendant des énergies carbonées.

Le dénouement de cette enquête publique doit appuyer toutes ces décisions, qui sont indispensable au bien vivre à Liffré et à notre avenir.

La masse d'eau

Notre région souffre d'une mauvaise qualité de ses eaux. Elle souffre aussi de son manque de réserve d'eau, dû en partie à son sol.

Malgré les **diverses tentatives plus ou moins sincères des politiques en place, on constate que peu de résultats**. Exemple criant de la cour des comptes dénonçant des manquements dans la lutte contre les algues vertes : https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-07/20210702-synthese-algues-vertes_0.pdf .

Le territoire de LCC n'est plus autonome en eau depuis plus de 10 ans, le captage étant fermé pour pollution. Quelles actions ont été entreprises pour restaurer ce point d'eau ?

Des actions doivent être prises pour protéger l'eau de Bretagne et cela commence par refuser l'artificialisation des têtes de bassin versant et des zones humides.

PCAET

LCC, avec ses habitants, s'est doté d'un PCAET ambitieux, se fixant les objectifs **de réduire ses émissions gaz à effet de serre de 50 % et d'être autonome en énergie d'ici 2050**.

Comment peut-on s'assurer la réussite de ses objectifs si nous n'avons aucun contrôle sur ce qui s'installe sur notre territoire ? Aujourd'hui, n'importe quel acquéreur peut s'installer (Bridor ...), consommer 200000m³ d'eau par an, installer un réseau d'une puissance de 10MW et mettre sur la route plus de 150 camions par jour. Rien ne limite cela actuellement. **Le nouveau PLU facilitera cela, nous éloignant de nos objectifs fixés par le PCAET.**

Concernant les élus parlant d'intérêt général d'ouvrir Sévailles 2 à l'urbanisation et donc de nous rapprocher de l'échec dans la tenue de nos objectifs environnementaux. **Pour ma part, je pense**

que ce sont les buts fixé par le PCAET qui relève de l'intérêt général, puisque intimement lié à notre cadre de vie, et dans un avenir qui se rapproche, à notre survie.

Riverains

En tant que riverains, nous avons été tardivement mis au courant du projet sur Sévailles 2. Nous avons été averti de l'arrivée d'une usine Bridor le **16 novembre 2019**. Mais déjà en **2018, des achats fonciers, notamment de maisons via préemption**, se faisait. Contacté, LCC savait déjà quelle entreprise allait s'installer, malgré le fait que Bridor jouait les princesses (<https://www.letelegramme.fr/economie/bridor-louis-le-duff-mise-sur-l-allemande-18-04-2019-12261910.php>) **en mettant en compétition des territoires**. On comprend donc aisément que toutes **les contreparties doivent être assouplies autant que possible**, d'où le manque de restriction du PLU pour protéger l'environnement, global comme immédiat, et les riverains qui vivent autour.

Les nouveaux riverains floués

Faisant parti des riverains « récents » nous avons savions que le zonage n'allait pas être favorable à la nature et l'environnement. Cela dit, **entre une ZA en activité de 8h à 18 du lundi au vendredi et un site en fonction 24h/24 et 7j/7, il y a une grande différence**, à laquelle nous n'étions pas préparés (sans doute car l'idée d'implanter des usines qui exportent à travers le monde est révolue). Certains riverains arrivés très récemment aurait pu être mis au courant du projet, car déjà dans les hautes sphères de LCC. **Mais les élus ont préféré le secret économique au bien vivre à Liffré.**

Que nous soyons riverains ancien ou récent, **nous allons subir une perte de valeur de nos biens ainsi qu'une dégradation de notre cadre de vie qui sera proportionnel à la laxité de futur PLU.**

Les « compensations »

Ce PLU et ces élus s'annoncent très laxistes envers le futur acquéreur de Sévailles 2.

Prenons la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », **on parle énormément de compensations**. On rase des arbres, pas graves, on en replantera deux à la place. Mais **les riverains ne sont pas protégés par les compensations**. Ce sont les évitements qui doivent être prioritaires, comme cela devrait l'être pour la protection de l'environnement.

Les nuisances

Tout d'abord le bruit. Du futur acquéreur, comme des poids lourds, comme de l'augmentation de trafic dû aux salariés. **Le PLU ne protégera pas la tranquillité des riverains, en particulier le soir et le week-end** (dans le cas d'un acquéreur en activité 24/7 ...). Aucune compensation n'est possible contre le bruit. **Il s'agit d'une pollution ayant un fort impact sur la santé à long terme donc sur le cadre de vie. Sévailles 2 reste encerclé d'habitations.**

Le trafic routier, une des composantes de la pollution sonore, mais aussi de **l'insécurité routière et de l'insalubrité de bord de route** est aussi une réalité. La mairie, déjà interpellé, pour y faire appliquer ses devoirs de police et de salubrité sur le RD812, nous informe qu'ils feront tout le nécessaire pour que le trafic lié au futur acquéreur ne soit pas un problème. Mais **le problème est déjà présent. La mairie est actuellement incapable de gérer la circulation et ses conséquences**, il est craint que la situation empire en ajoutant de la surface urbanisée.

Les riverains d'usines de boulangerie (Servon/Vilaine, Louvern ) **se plaignent des odeurs li    la fabrication, au transport et   la fertirrigation**. Nous manquons totalement d'informations sur ces sujets et donc de protections. Que sera-t-il possible de faire une fois le projet en place ? Des mesures doivent  tre mise en place d s le d part.

La pollution lumineuse. Nous la subissons d j , depuis le site de Beaug  depuis l'autre cot  de l'autoroute. **Il convient qu'un r glement soit clair   ce sujet, surtout entre deux for ts,   proximit  imm diate de la for t de Liffre.**

Le paysage sera aussi profond ment chang . L'usine devant  tre vu de l'ext rieur, pour montrer le territoire dynamique ...

Un acqu reur ayant autant d'impacts sur son environnement imm diat doit  tre contraint   prendre des mesures pour la tranquillit  de ses voisins. **Le paysage d truit, il n'y plus aucunes raisons de ne pas enferm  la zone dans un merlon recouvert d'essences locales** : la verrue se trouve cach e, sa pollution lumineuse r duite partiellement et ses bruits att nu s. Mais, pour le moment, cette d cision est laiss    la discr tion du futur acqu reur.

Enfin, en tant que riverain, nous pourrions penser que notre opposition au projet n'est qu' go sme, nous inqui tant de notre cadre de vie omettant celui des autres. Mais **des habitants du territoire non-riverains, et des citoyens de l'ext rieur s'y opposent : cela ne peut que nous inqui ter encore plus**. Nous craignons pour notre environnement qu'il soit direct ou indirect, menac  par un PLU laissant toute latitude   un futur industriel ne cherchant qu'  satisfaire sa croissance et son actionnariat.

Que faire de S vailles ?

C'est une zone vierge de b ton. Face   la folie de certains quand ils voient des terres libre d'occupation  conomique, nous devons les sanctuariser.

Deux options semblent concorder avec les enjeux pr sents et futurs.

Laisser la for t reprendre ses droits. Ou bien l'y aider en y implantant des **parcelles d di    la sylviculture**. On restaurerait ainsi des habitats naturelles, tout en augmentant la r silience globale de notre territoire : les massifs forestiers faisant office de puits de carbone et de tampons face aux pluies. Ces arbres, s'ils doivent  tre exploit s, pourront servir en bois de chauffage localement, ou bien servir de bois d' uvre pour des b timents   l'emprunte carbone fortement r duite.

Les terres de S vailles, actuellement en cultures, pourrait aussi **laisser place   des exploitations permettant la r silience alimentaire de notre territoire**. Diminuant les imports, nous r duirions  galement l'emprunte carbone de notre alimentation. Ces deux options peuvent aussi  tre mise en place de mani re conjointe.

Dans les deux cas, quelques emplois seraient cr  . Moins dense que dans une quelconque usine, ils seront par contre moins soumis aux al as  conomiques et auront une empreinte carbone fortement r duite. **C'est aussi en total compatibilit  avec nos Projet de territoire et PCAET, c'est m me indispensable pour les faire r ussir.**

Conclusion

Je pense qu'il faut s'opposer à l'urbanisation de Sévailles 2. En tant que riverain, le laxisme des règles met en danger notre cadre de vie. Plus globalement, Sévailles 2 pourrait être un atout dans la lutte de notre siècle. Nous savons quoi en faire et avons les moyens de le faire, il ne manque que la volonté de quelqu'uns.

C 26



Rennes, le

- 4 MARS 2021

Madame / Monsieur,

En ce début de mandat municipal et intercommunal, nous avons souhaité nous adresser à vous afin de partager un enjeu majeur pour notre région : celui de la préservation des terres agricoles et naturelles.

Le sol constitue une ressource naturelle convoitée, limitée et sensible, indispensable à la vie. Ses fonctions écologiques, sociales et économiques nécessitent d'être préservées et relèvent d'une responsabilité collective.

Le foncier est le support de développement de nos territoires : habitat, activités économiques, services, équipements et infrastructures s'y créent et s'y transforment.

Dans cette évolution constante des territoires, prendre en compte le rôle des espaces naturels et agricoles et en préserver l'étendue et la qualité sont des enjeux majeurs, tant pour la biodiversité et le climat, que pour la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons, ainsi que le maintien et le développement d'une agriculture de qualité et de proximité.

L'artificialisation des sols, par la destruction et la fragmentation des habitats naturels qu'elle entraîne, contribue directement à l'aggravation de l'érosion de la biodiversité. Elle gage les opportunités d'atténuation du changement climatique en réduisant la capacité naturelle d'absorption du carbone dans les sols par les végétaux et contribue à accroître les risques naturels. En participant de l'étalement urbain, elle a également des conséquences économiques et sociales négatives.

Cet enjeu est national ; c'est pourquoi le plan biodiversité du 4 juillet 2018 et le plan national d'adaptation au changement climatique ont réaffirmé et renforcé l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols en posant le principe d'un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) dans les territoires. Il s'agit de maîtriser la consommation d'espaces naturels et agricoles, mais aussi de compenser l'artificialisation par la renaturation.

Mais cet enjeu est aussi, et très fortement présent en Bretagne, car la consommation des espaces naturels et agricoles y est élevée et supérieure à la moyenne nationale. Entre 2011 et 2016, les surfaces artificialisées ont augmenté en moyenne de 0,76 % chaque année, y compris dans les territoires où la croissance de population était faible, et alors que la population bretonne évoluait en moyenne chaque année de + 0,6 %. Cette consommation représente la superficie de 9 terrains de football par jour.

À l'horizon 2050, la Bretagne pourrait compter 4 millions d'habitants (soit 650 000 de plus par rapport à 2013) avec une croissance annuelle de 0,5 %, croissance sensiblement plus soutenue que la moyenne de la France métropolitaine (+ 0,32 %). Nous nous devons d'anticiper cette dynamique démographique, enthousiasmante mais exigeante pour notre région, en mettant en œuvre dès à présent les modalités d'un aménagement de nos territoires qui en préserve l'attractivité et la qualité de vie par une gestion réellement économe de l'espace.

Malgré une prise de conscience partagée depuis une dizaine d'années, notamment de certaines collectivités, au travers de la signature de la charte pour la gestion économe du foncier, la consommation foncière et l'étalement urbain se poursuivent dans notre région, en particulier du fait d'un modèle d'aménagement conditionné par un déséquilibre entre les prix du foncier agricole et le coût direct et immédiat du renouvellement urbain, par les mécanismes de concurrence territoriale et la non prise en compte des coûts environnementaux.

La démarche de la « Breizh Cop », projet de territoire de la Bretagne et à laquelle s'adosse le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), initiée par la Région Bretagne il y a trois ans avec tous les acteurs territoriaux, nous rappelle que la tendance actuelle n'est pas soutenable à moyen terme et qu'un changement de paradigme et une rupture sont nécessaires. La Breizh Cop pose ainsi comme objectif (31) de mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels à l'horizon 2040. Les services de l'État en Bretagne se sont également dotés d'une trajectoire pour la biodiversité et d'un cadrage commun vers le « zéro artificialisation nette ».

La prise en compte de cet enjeu de préservation du foncier est un levier essentiel des transitions écologique, économique et solidaire que la Bretagne doit engager et qui sont d'une acuité encore plus forte avec la crise que nous traversons depuis ces dernières semaines.

Il importe de réaffirmer aujourd'hui l'ambition et l'objectif majeur d'une gestion effectivement économe de l'espace. Celle-ci doit être au cœur de nouveaux modes de développement, que nous ne réussirons à mettre en œuvre qu'au travers d'une mobilisation collective des acteurs. Ce changement de pratique et d'approche du développement d'un territoire passe aussi par une prise de conscience citoyenne.

En ce début de mandat, nous comptons sur vous pour, aux côtés de l'État, de la Région et de tous les acteurs du développement territorial, lutter contre l'artificialisation des sols en élevant l'ambition des documents de planification et en faisant émerger des projets exemplaires en matière de préservation de l'espace.

C'est ensemble que nous devons nous mobiliser pour agir en faveur de la sobriété foncière. De nombreuses expériences positives existent dans la définition de projets de territoires, de reconquête des centres villes et centres bourgs ou encore dans l'étude des possibilités de renouvellement urbain.

Des outils d'accompagnement sont mobilisables, d'autres seront prochainement développés. Le respect de cet objectif sera également pris en compte dans les critères de mobilisation des moyens d'appui financier et en ingénierie que l'État et le Conseil régional pourront mobiliser pour vous accompagner. Comme vous le savez sans doute, c'est dans le cadre de cette mobilisation collective qu'avec l'Etablissement public Foncier et la Banque des territoires, nous avons souhaité initier, le 7 décembre dernier, un cycle de rencontres intitulé « Les territoires innovent pour un foncier responsable » qui nous permettra, tout au long des prochains mois, de partager ces enjeux et les clés pour favoriser le développement résilient de vos territoires et de la Bretagne.

Comptant sur votre mobilisation à nos côtés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet de région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Emmanuel BERTHIER

Le Président du Conseil régional de
Bretagne



Loïg CHESNAIS-GIRARD



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

027

SEB
Service Eau Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité

Rennes, le **05 JUIL, 2021**

Affaire suivie par : Marc Schwager
Tél. : 02 90 02 31 48
Courriel : marc.schwager@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Diffusion d'une fiche sur les zones humides

P.J. : Fiche thématique Eau et Urbanisme : préserver les zones humides

Les zones humides se caractérisent en France par leur richesse en habitats et en espèces, témoin d'une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial pour l'homme en matière d'adaptation au changement climatique à travers la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Les zones humides rendent aussi de nombreux services en matière de cadre de vie pour la population. Compte tenu de leur importance environnementale, économique et sociétale, ces milieux menacés par les activités humaines font l'objet d'une attention particulière. La France s'est engagée à préserver les zones humides, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar.

L'Ille-et-Vilaine se caractérise par la diversité des zones humides, au regard de leur taille et leur localisation. Les zones humides se situent en tête de bassin versant, aux changements de pente, en fond de vallée, en annexe des cours d'eau, près des mares, des tourbières, des marais, littoraux ou non ainsi qu'à proximité des cordons dunaires. Elles sont d'autant plus importantes pour la ressource en eau dans le département que les nappes souterraines y sont rares et les débits des cours d'eau faibles en période sèche. Les principales causes locales de leur dégradation voir leur disparition sont la mise en culture, l'urbanisation et la création de plans d'eau.

Les zones humides font partie de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci vise à intégrer l'impératif de maintien et de renforcement du caractère fonctionnel des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement. Un guide départemental sur la Trame Verte et Bleue a été publié à cet effet en décembre 2019. Il est disponible sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine. Afin d'en préciser les dispositions relatives aux zones humides, **une fiche thématique Eau et Urbanisme intitulée « préserver les zones humides » est jointe à ce courrier.**

Cette fiche se compose d'un quatre-pages relatif aux enjeux de préservation des zones humides dans le département ainsi que d'un feuillet recto-verso. Ce dernier liste les attendus et recommandations des services de l'État sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence « Éviter Réduire Compenser ». Vous pourrez très prochainement retrouver cette fiche sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine.

Elle est complémentaire de la documentation disponible sur la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement, dont certains éléments sont consultables sur le site internet du Ministère de la Transition Écologique : www.ecologie.gouv.fr/protection-des-milieux-humides, au sein de la rubrique consacrée aux milieux humides dans l'aménagement urbain. Des ressources sur la mise en œuvre de la séquence « Éviter Réduire Compenser » sont également disponibles sur ce même site : www.ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement.

Sachant compter sur votre implication, la DDTM d'Ille-et-Vilaine est à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans la mise en œuvre concrète de cette fiche, ainsi que du guide sur la Trame Verte et Bleue.

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER

CoLERE a lancé cette pétition adressée à L'enquêteur public et à 1 autre

Adressée à l'enquêteur public et à la municipalité de Liffré.

POUR L'ABANDON DE LA REVISION DU PLU DE SEVAILLES 2

faisant l'objet de l'enquête publique en cours (du 14 juin au 13 juillet 2021).

Concernant le site de Sévailles 2, la modification du PLU proposée est **essentiellement destinée à favoriser l'installation rapide de l'usine Bridor**. Or, suite à la délibération (N° 25) du 9 mars 2020 du conseil communautaire de Liffré-Cormier, **la promesse de vente de ce terrain au groupe Le Duff permettra, une fois la vente actée, à cette entreprise de mettre à nu, sans conditions, les vingt et un hectares de sol de la zone humide boisée.**

Dans ce contexte, l'avis récent de la **mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)**, en dépit de carences notables sur des points qui ont été oubliés dans son analyse, **confirme néanmoins les craintes exprimées par notre collectif (CoLERE)** ainsi que par d'autres associations environnementales locales, régionales et nationales sur le bien-fondé écologique du projet Bridor, en montrant que les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP) envisagées pour la zone Sévailles 2 ne répondent pas aux enjeux environnementaux** actuellement en vigueur. Ceux-ci dérogent notamment à l'esprit du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) localement adopté. L'avis conclut d'ailleurs que les enjeux à protéger ne sont pas suffisamment repris dans l'OAP et **l'existence d'un risque de dégradation environnemental** est même évoquée. En bref, dans son état actuel, le **nouveau PLU laisse toute latitude à une future entreprise s'installant sur le site de ne prévoir que la compensation minimale** au regard des obligations de la Loi de 2016 « Eviter- Réduire-Compenser », **ce qui est contraire au cadre des PCEAT, SRADDET et de la Loi Climat.**

Au vu des enjeux écologiques forts qu'implique la réalisation du projet Bridor à Sévailles 2, **de l'absence d'études d'impact sérieuses** sur les aspects énumérés ci-dessus et **considérant l'état de pollution des masses d'eau de la Vilaine et du Couesnon amont**, dont moins de 5% respectent les normes de qualité, **il nous semble donc impératif que cette modification du PLU soit abandonnée** au profit d'une révision plus en accord avec les enjeux environnementaux actuels.

Facebook: <https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>

Twitter: <https://www.twitter.com/ColereLiffreCor>

Mail: colere.liffrecormier@protonmail.com

Pétition visible sur change.org : <https://www.change.org/p/pour-l-abandon-de-la-r%C3%A9vision-du-plu-de-s%C3%A9vailles-2-%C3%A0-liffre%C3%A9>

petition_signatures_jobs_29629631_20210713134334

Nom	Ville	Code postal	Pays	Signée sur
Adrien Robert	Liffré	35340	France	2021-06-29
Alicia Tafani	rennes	35340	France	2021-06-29
Manu Oran	Servon-sur-vilaine	35530	France	2021-06-29
Martine PERRIN		35450	France	2021-06-29
Yannick Tual	Noyal Chatillon sur Seiche	35230	France	2021-06-30
Arnaud COCHET	St Aubin du Cormier	35140	France	2021-06-30
Emmanuelle MARIVAIN	La Bouëxière	35340	France	2021-06-30
Clementine Legaud	Rennes	35000	France	2021-06-30
Guénaël LORAND	Liffré	35340	France	2021-06-30
Hélène Chevillard	Boisgervilly	35360	France	2021-06-30
Séverine Létendu	Chasné sur illet	35250	France	2021-06-30
Laurence ROBERT	Marcillé-raoul	35560	France	2021-06-30
Leïa Khedoo	Allineuc	22460	France	2021-06-30
Matthieu LEGAUD	Saint-denis	93200	France	2021-06-30
Hugo Gerard	Saint-malo	35400	France	2021-06-30
Loïg Marivain	LA BOUEXIERE	35340	France	2021-06-30
Mélanie Pouessel	Bain-de-bretagne	35470	France	2021-06-30
Isabelle Oudoul	Puteaux	92800	France	2021-06-30
Manuel Chevé		35250	France	2021-06-30
Eliane Rebours	Liffré	35340	France	2021-06-30
Jocelyne ANGUILLE	Paris	6300	France	2021-07-01
H.L.P.M. MARÉCHAUX		77515	France	2021-07-01
Fabien Pouessel	Mordelles	35310	France	2021-07-01
VERONIQUE LANGLET		77100	France	2021-07-01
Louis Paul		35340	France	2021-07-01
Corinne Guihéneuf	DOURDAIN	35450	France	2021-07-02
Terence Granger	Saint-vincent-de-tyrosse	40230	France	2021-07-02
Sophie Mast	Servon-sur-vilaine	35530	France	2021-07-02
chrys chauzy	st hilaire du rosier	38840	France	2021-07-02
agnès jouet		92300	France	2021-07-02
Loïs Morl	Chasné-sur-illet	35250	France	2021-07-02
nathalie guyonvarch	Vannes	56000	France	2021-07-02
Mathilde Epifanie	Davayat	63200	France	2021-07-02
MAGALI PORCHER	Arvert	17530	France	2021-07-02
Romain Judais	Rennes	35000	France	2021-07-02
isabelle quere	Coray	29370	France	2021-07-03
Yohann GUYON	Paris	75014	France	2021-07-03
Patricia GICQUEL	Liffré	35340	France	2021-07-03
Nicolas Moulin	Poilly	35320	France	2021-07-03
Baptiste Morel	Acigné	35690	France	2021-07-03
Kylian Quere	Betton	35830	France	2021-07-03
Remi Quere	Paris	75018	France	2021-07-03
Frédéric SENE	Liffré	35340	France	2021-07-03
Estelle Jamet épouse Salvador	Tours	37100	France	2021-07-04
Michel Leforestier	Betton	35830	France	2021-07-04
Caroline Hardy		35000	France	2021-07-04
josephine olawinski	Rennes	35000	France	2021-07-04
Maëlle Chapalain	Liffré	35340	France	2021-07-05
Frédéric Benoit	Liffré	35340	France	2021-07-05
françois-xavier MAQUAIRE	Liffré	35340	France	2021-07-05
Claude Gombert	Rennes	35000	France	2021-07-06
Maryvonne RIGOURD	LA BOUEXIERE	35340	France	2021-07-06

petition_signatures_jobs_29629631_20210713134334

isabelle hiault		35000 France	2021-07-06
Elisa Quéré	Quimper	29000 France	2021-07-06
QUENTIN LARVOR	Quimper	29000 France	2021-07-06
le moigne mary		22560 France	2021-07-07
philippe georgeault		44000 France	2021-07-07
Claire Constantin	Liffré	35340 France	2021-07-08
Véronique FANCHETTE	Paris	44350 France	2021-07-08
Océane CORNU	Pontivy	56300 France	2021-07-08
Betty Chauvin	Rennes	35000 France	2021-07-08
Yoan Rousseau	Charlottetown	C1A Canada	2021-07-08
philippe ferrer mora		33300 France	2021-07-08
Solenn Heinrich	Saint Malon Sur Mel	35750 France	2021-07-08
Raphael Sachs	Bangkok	Hong Kong	2021-07-08
Carine Ciron	Bruges	33520 France	2021-07-08
Maud Ferrer-Mora	Bordeaux Cauderan	33200 France	2021-07-08
olivier claverie	Pessac	33600 France	2021-07-08
Christophe Planchon	Liffré	35340 France	2021-07-08
Christine Izquierdo	LIFFRE	35340 France	2021-07-08
myriam MARCHAL		35150 France	2021-07-08
thibaut kanja		67100 France	2021-07-08
Solenne Hameau	Chateaubourg	35220 France	2021-07-08
Sylvie Perrigaud	Domloup	35410 France	2021-07-08
Elie MARTIN	Rennes	35700 France	2021-07-08
Jacques Rassinoux		85310 France	2021-07-08
Bellier Bellier		35230 France	2021-07-09
sardon-arraz irène		33600 France	2021-07-09
serge guillery	Mouazé	35250 France	2021-07-09
Françoise Philibert	Châteaugiron	35410 France	2021-07-09
Sophie Aloy	Pessac	33600 France	2021-07-09
Edith DESHOMMES	Saint-Didier	35220 France	2021-07-09
Marjorie PONNAVOY		35510 France	2021-07-09
Françoise Grall		35760 France	2021-07-09
Céline Leutellier	Châteaubourg	35220 France	2021-07-09
Véronique le Strat	Rennes	35000 France	2021-07-10
Agathe Couvreur	Merignac	33700 France	2021-07-10
Édouard Webb		35700 Rennes France	2021-07-10
Lara Lara	Rennes	35000 France	2021-07-10
arnaud cormerais	Betton	35830 France	2021-07-11
David Vilbert	Rennes	35000 France	2021-07-12
Francois Havard	Paris	75011 France	2021-07-12
Sylvie Lemonnier	Rennes	35700 France	2021-07-12
Isabelle Gourdel	Liffré	35340 France	2021-07-12
David Chapalain	Rennes	35200 France	2021-07-12
Odile MARAL	Chantepie	35135 France	2021-07-12
chantal morel	Rennes	35000 France	2021-07-13
catherine le faucheur	Rennes	35000 France	2021-07-13
christine PAUL-ROTH	Rennes	3534. France	2021-07-13
Stephann Kolb	Liffré	35340 France	2021-07-13

PETITION

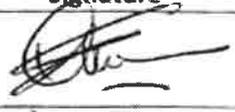
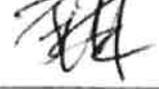
adressée à l'enquêtrice publique et à la municipalité de Liffré

POUR L'ABANDON DE LA REVISION DU PLU DE SEVAILLES 2 faisant l'objet de l'enquête publique en cours (du 14 juin au 13 juillet 2021)

Concernant le site de Sévailles 2, la modification du PLU proposée est essentiellement destinée à faciliter l'installation rapide de l'usine *Bridor*. Or, suite à la délibération (N° 25) du 9 mars 2020 de l'assemblée communautaire de Liffré-Cormier, la promesse de vente de ce terrain au groupe Le Duff permettra, une fois la vente actée, à cette entreprise de mettre à nu, sans conditions, les vingt et un hectares du sol de la zone humide boisée.

Dans ce contexte, l'avis récent de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), en dépit de carences notables sur des points qui ont été oubliés dans son analyse, confirme néanmoins les craintes exprimées par notre collectif (CoLERE) ainsi que par d'autres associations environnementales locales, régionales et nationales sur le bien-fondé écologique du projet *Bridor*, en montrant que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) envisagées pour la zone Sévailles 2 ne répondent pas aux enjeux environnementaux actuellement en vigueur. Ceux-ci dérogent notamment à l'esprit du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) localement adopté. L'avis conclut d'ailleurs que les enjeux à protéger ne sont pas suffisamment repris dans l'OAP et l'existence d'un risque de dégradation environnemental est même évoquée. En bref, dans son état actuel, le nouveau PLU laisse toute latitude à une future entreprise s'installant sur le site de ne prévoir que la compensation minimale au regard des obligations de la Loi de 2016 « Eviter- Réduire-Compenser », ce qui est contraire au cadre des PCAET, SRADDET et de la *Loi Climat*.

Au vu des enjeux écologiques forts qu'implique la réalisation du projet *Bridor* à Sévailles 2, de l'absence d'études d'impact sérieuses sur les aspects énumérés ci-dessus et considérant l'état de pollution des masses d'eau de la Vilaine et du Couesnon amont, dont moins de 5% respectent les normes de qualité, il nous semble donc impératif que cette modification du PLU soit abandonnée au profit d'une révision plus en accord avec les enjeux environnementaux actuels.

Nom Prénom	Mél.	Adresse	Signature
PAUL Frédéric	Frederic-paul@univ- rennes1.fr	3, rue P. et M. Auzé 35340 Liffré	
SEYS Liselotte	liselotte.seys@ sfr.fr	28 D rve Zacharie Roussin RENNES	
KOZB STEPHAN	stephan.kulba@ univ-rennes1.fr	32 LES MOUTIERES 35340 LIFFRE	
LE HOUËDEC Arnaud	arnaud.lehouedic@ sfr.fr	35140 Rennes des Cousnon	
Mercam - Lavenex Florent	florent.1992@ gmail.com		

Nom Prénom	Méi.	Adresse	Signature
Couff Nicolas	Couff.nicolas@gmail.com	Stk	Couff
SIEMENS Jean	siemens.jean@gmail.com		
DELANCHY Isabelle	delanchy.isabelle@orange.fr	Liffé	Delanchy
CHAVANNE Elisabeth	elizabeth@guil.com	Remmes	Chavanne
HALIVESPÈRE Annick	annick.halivespere@gmail.com	Liffé	
VERGARA SEBASTIEN	V.SEBASTIEN@YAHOO.FR	REMME	
CHARIOTON Hector & Paule	colibric@hotmail.fr	ERCE près Liffé	Charioton
SIRIMA Benoît	sirima-do-lisb@wanadoo.fr	erce près Liffé	
BRUNO Sophie	bruno.sophie@gmail.com	Remmes	Bruno
Delannay Ghislaine	ghis.delannay@gmail.com	St-Gregoire	Delannay
COSSON Yann	ycosson@orange.fr	Liffé	
ORHANT Mam		Stellon V. Lam	
PAUL Chris		Liffé	
RAWINSKI	josephine.dawinski@gmail.com	Liffé	
RODRIGUES Vincent	v.b.rodrigues@protonmail.com	PACÉ	
ROMER-REBOURNY Elia	elia.romer@guil.com	Liffé	
PODESTA Clotilde		Thonigné-té	Podesta
Toi Cedric		Remmes	

Nom Prénom	Mél.	Adresse	
BERNARD Suzette	bernie@ protonmail.com	Renues	
FERNANDEZ Agnès	florj@ gmail.com	La Saigne Liffre	
Gregory oliveira Des Sertes	gregorydesertes @yahoo.fr	La Buzardière Liffre	
JOUANNO Joële	Jouanno.lebitan @gmail.com	14, Rue de L'Éclair Liffre	
PELLETIER Richard	richard.pelletier richard.pelletier@ normandie.com	Tangy La Bouxière	
LE BILHAN Dominique	Jouanno.lebitan @gmail.com	11, Rue 35310 Liffre	
Bresson Isabelle	ibresson@ free.fr	La Baille Bregand Liffre	
LE FAUCHEUR Catherine	catherine.le- faucheur@laposte.fr	Les Longs champs RENNES	
LE FORBESIER Michel	michel.leforbesier 35@gmail.com	2, Pré Saint la Bouxière	
DELVAUX Séline	Selene.delvaux @outlook.com	23 Champoux	
CHRÉTIEN Gail	gael.yfc@ netc.eu	La Bellongrois RENNES	
Théroux Josephine	theouxlin@ wanadoo.fr	2 rue Joëlle 35340 Liffre	
Bignard Pascal	PASCAL@ gmail.com	1, Rue 35200 Renues	
Robert Adrien	contact@ adrien- robert.me	11, les Miroires Liffre	
Guillon Eloche	elode.guillon@ gmail.com	11 les Nohères, Liffre	